Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 26 rajab 1440
2 avril 2019

N° 40

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1618**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1620**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1624**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1625**
Avis aux créanciers..... **1627**
Convocations
Sociétés anonymes **1627**
Sociétés à responsabilité limitée **1634**
Divers
Avis au public..... **1634**
Rectificatifs **1634**
Actes Administratifs
Avis au public **1635**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

AGRI - FLORE SA

MF : 0437883V

Siège : Cité de La Mosquée Ferme Ben Guirat Khledia

Suivant PV extraordinaire en date de 26/01/2019 à 15H enregistré à la recette des finances Morneg le 28/01/2019 quittance n°M006307 enregistrement n°19700169 et PV extraordinaire du 26/01/2019 à 17H enregistrés à la recette des finances Morneg le 28/01/2019 quittance n°M006304 enregistrement n° 19700168 sont déposés au centre national du registre des entreprises le 21/3/2019 n° de l'annonce 201913796 et n° bulletin 32 il est décidé :

1- Nomination de Mr Ben Guirat Tahar PDG et Mr Ben Guirat Atef DGA

2- Nomination de Mr Gutari Eraouf commissaire aux comptes pour l'année 2018-2019 2019-2020 2020-2021

3- Changement de siège social de Aouzra à la cité de la mosquée Khlédia ferme Ben Guirat.

2019T00556SANB2

Société GENERALE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Société anonyme

Capital social : 2000.000 dinars

Siège social : 67, rue Alain Savary immeuble B 2ème étage cité jardins II Tunis

Identifiant unique : 0788628GAM000

Identifiant CNSS : 00144532-02

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration n°74 du 30 octobre 2018 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène Tunis le 30 octobre sous le n°18806676 quittance n°7358. Il a été décidé de donner pouvoir au directeur général Mr Nadhir Rebai pour conclure au n° de la société la vente des parts indivises appartement à la société qui sont de l'ordre de 1943 parts de la totalité des parts Indivises qui sont 18953 parts (1943/18953) du titre foncier n°6483 Sousse dénommé «EDDOURAG29» situé à Elkalaa Elkobra gouvernorat de Sousse au prix de deux cents mille dinars (200.000DT).

2019S00493SANB2

Dissolution anticipée et avis aux créanciers

Société Immobilière OISIA

S.A au capital de 750.000 Dinars

Siège social : Résidence Regency - Rue Lac Léman 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 10920162J

RC : B0141332006

Suivant P.V. de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 Janvier 2019 enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac le 31 Janvier 2019 quittance n°M009864, enregistrement n°19700717, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises à Tunis le 26 Février 2019, il a été décidé la dissolution anticipée, la liquidation et la cessation définitive de la société à l'amiable et la nomination de Monsieur Faouzi Mhedhbi en qualité de liquidateur.

A cet effet les créanciers sont invités à produire leurs créances au siège social de la société Résidence Regency - Rue Lac Léman, Les Berges du Lac, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2019401479SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'une gérante de la SOCIETE CONSEILS ET ASSISTANCE

SARL au capital de 18000 dinars

Siège : 70 rue 18 Janvier - Tunis

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2019, enregistrée à la recette des finances Rue de la gare le 21 février 2019, enregistrement n°19701146 quittance n°M012323 et dont une copie a été déposée auprès du registre national des sociétés de Tunis sous le n°201914981, les associés ont décidé ce qui suit :

La nomination de Mme Randa Nehdi comme gérante de la société avec Mr Lotfi Nehdi avec les pouvoirs les plus étendus.

2019T00553SRLB2

Mise à jour des statuts

Société COMPAGNIE TUNISIENNE DES SACS

S.A.R.L au capital 3.000.000 dinars

Siège social : Bir El Kassaa III - Route de Naassen-Km7

M.F. : 381550 V/A/M/000

R.C : N°B191031997

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18/02/2019

enregistré à la Recette des Finances de Bir El Kassaa le 6/3/2019 sous le n°19700227, quittance n°M008086, et dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des entreprises (Ben Arous) le 26 Mars 2019 sous le numéro 201914768, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation et validation des nouveaux statuts de la COMPAGNIE TUNISIENNE DES SACS.

2019R00952SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

Sté MEDFROID SARL
De capital 150 000

Siège social : 36 Av Habib Bourguiba Mégrine Ben Arous

RC : N°B02181212013

MF : 1315798 F/A/M000

En vertu de l'AGEO tenue le 25/3/2019 dont le PV a été enregistré à la recette des finances Mégrine le 26/3/2019, quittance n°M027786, enregistrement n°19701239, les associés ont décidé le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Lotfi Trabelsi d'une durée de 3 ans à partir de l'exercice 2019 jusqu'à la fin de l'exercice 2021. Deux exemplaires de tous les documents ont été déposés au registre national des entreprises selon reçu n°201915227 du 28/3/2019 (Tunis).

2019R00955SRLB2

Procès-verbal transfert du siège social

Société IDEAL TECHNOLOGIE "SITECH"

SARL au capital de 10 milles dinars

40 Rue 2 Mars 1934 Bardo Tunis

Matricule fiscal : 1083786 WNM

Identifiant unique : 1063766W

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances Bardo Tunis en date du 29-10-2009 sous le n°09803678 quittance n°67494 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 3-11-2011 sous le n°201154489. Il a été décidé unanimement ce qui suit :

Transfert du siège social à l'adresse suivante : 73 sis Avenue Ibn Khaldoun Ettadhamen Ariana.

2019401482SRLB2

Procès-verbal d'augmentation du capital

Société "TUNISIE TP"

SARL au capital de 50 milles dinars

10 Lotissement El Hana Oued Ellil Manouba

MF : 1241903EAM

Identifiant unique : 1241903 E

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances Ksar Said Tunis en date du 15/2/2019 sous le n°19500241, quittance n°11343 dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises de Tunis le 20/2/2019 sous le n°20198419. Il a été décidé unanimement ce qui suit : Augmentation du capital de la société d'une valeur de 50 milles dinars.

Le nouveau capital est évalué à 100 milles dinars.

2019401483SRLB2

Liquidation

Société "NEW WAY SHOES" SARL

MF : 1009511R/A/M/000

CNSS : 0025330942

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Janvier 2019 enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 20 Février 2019 sous le n°19500361 quittance n°013799 dont un exemplaire a été déposé au tribunal de 1ère instance de Nabeul le 21 Mars 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mr Mohamed Bahri Cheffi en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 20 jours entre les mains de Mr Mohamed Bahri Cheffi domicilié à 19, Rue Ali Gharbi - Kelibia; sous peine de forclusion.

2019401493SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «ADEM IMMOBILIERE» S.U.A.R.L.

Capital social : 10 000 DT

Siège social : Rue Victor Hugo immobilière Mahjoub - 2ème étage 4000 - Sousse

MF : 1366156G/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 septembre 2015 enregistré à la recette des finances de Sousse le 28/01/2016 sous le numéro 16800241

L'associé unique a approuvé la décision suivante :

- Transfert du siège social de la société du «Rue Echbilia Trocadéro 4000 Sousse» à «Rue Victor Hugo, immobilière Mahjoub- 2éme Etage 4000 Sousse».

Le procès-verbal de l'assemblée générale a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse sous le n°201639013 le 25/8/2016.

2019N00331SRUB2

AUTRES SOCIETES

Nomination d'un nouveau représentant légal

Med Fayçal BEN JAAFAR

Avocat à la Cour de Cassation

53-55 Avenue de Paris - 1000 Tunis Médina Palace - Bloc - B - 6ème Etage - N° B -25

Tél. : (00216)71.332.566 -71.258.085 -71.353.787

Fax : (00216)71.335.592

e-mail : f.benJaafar@goet.tn

MF : 080680F/P/A/000

IS KAYA INSAAT SANAYI ve TICARET TUNISIE, Etablissement stable représenté par son représentant permanant M. YILMAZ CAVAT de nationalité turque, titulaire de passeport turc n° P TUR U05001504 et dont le siège social est situé sis au n° 4, résidence Riadh El Bouhaira, rue du Lac Tanganyika ; 1053, les Berges du Lac Tunis

MF : 1515398F/N/N/000

En vertu du procès-verbal d'une nomination d'un représentant d'une succursale en Tunisie enregistré à la recette des finances du Lac en date du 26/3/2019 sous le numéro 19702064, quittance numéro M032500, que M. YILMAZ CAVAT de nationalité turque, titulaire du passeport turc n°P TUR U05001504 a été nommé au poste de représentant permanant de la succursale IS KAYA INSAAT SANAYI ve TICARET TUNISIE en lieu et place de son ancien représentant M. Fatih Makbul SENOL et ce à compter du 01/3/2019.

2019401495SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à beb suika le 21/3/2019 quittance M0231102 enregistrement 19200771 Adel Bchini demeurant à 15 rue capital d'Algérie vend à Abdelhak Fezai le fonds de commerce non inscrit constitué d'éléments incorporels sis à 18 rue Ahmed Bayram Tunis et disposé à la vente des vêtements. Cette vente a été publiée au Journal Assahafa du 29/3/2019. Les oppositions doivent être faites au domicile de l'acheteur Fzezaia Ibrahim zahar Kasserine dans un délai de 20 jours dés la publication de cette vente au JORT.

2019T00552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Yessminet le 22/3/2019 sous le n° 19200721 quittance n°M017097, Mr Chocri Chihi RC n°A 022912018 cin n°07124490 a cédé à Mme Zohra Ayari la totalité du fonds de commerce du local situé à la route de la foire nouvelle médina Ben Arous destiné au lavage des voitures et la vente des produits détergents. Les oppositions seront adressées à l'acheteuse Mme Zohra Ayari à la route de la foire nouvelle médina Ben Arous (lavage) dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette notice au JORT.

2019T00554FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/3/2019 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 26/03/2019 n° de quittance 31641 n° d'enregistrement 19201125 Madame Elhem Bent Mostapha Ben Hallima titulaire de la CIN n°02020055 demeurant à la résidence saïd bloc A étage 6 appartement A 6-1 el Nasser 2 Ariana a vendu le fonds de commerce destiné salon de thé dénommé «LA PALMERAIE» situé au centre Manar Route X2 Manar II Tunis et ce à Madame Thouraya Ben Ahmed Ben Marzouk épouse Fath Eddine Talbi titulaire de la CIN n°00733216 demeurant à l'Avenue Taher Ben Ammar Karawan Houda 06 appartement 04 el Menzah 9 Tunis

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT entre les mains de Maître Bouraoui Boutheina Avocat à la cour de cassation 63 avenue Habib Bourguiba Tunis 6ème étage Immeuble le Parnasse.

Cet avis a été publié au journal Quotidien le 28/3/2019.

2019T00557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous signé privé enregistré à la recette Sidi Hssine le 18/3/2019 reçu n° M029185, il apparaît que : Rahma Massaoudi, a vendu à Hédi Massaoudi, le fonds de commerce du local sis à rue Jamel edine Afghani local n°3 en classement Sidi Hssine Tunis, toutes réclamations peuvent être déposées auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds. Cet avis est paru au journal : Achourouk le 23/3/2019.

2019T00558FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 28/3/2019 quittance n° M027846, enregistrement 19200823. Mr Saber Ben Mabrouk Ben Belgacem Rakoubi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout commerce sise à Immeuble sisà l'Avenue la paix route principale n°1 près garde nationale Grombalia à Mr Abdelkarim Ben Sassi Ben Mna.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de Maître Intidhar Snoussi Gharbi à l'adresse de son bureau sis à l'Avenue de la république Grombalia dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Le Quotidien le 30/3/2019.

2019R00960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit daté du 15-3-2019 et enregistré auprès du Trésorier public à Makthar le 27-3-2019, le numéro M008960.

M . Noureddine Ben Mohamed Ben Mabrouk Bouguera a vendu à Mme Fathia Bent Mohamed Touil tout le fonds de commerce concernant la vente de produits de nettoyage pour produits alimentaires et autres articles à cité Farhat Hached Makthar ,à l'achat de M. Fathi Ben Saida, écrit des livres enregistrés à la recette des finances le 8/12/2015.

La réclamation doit être acceptée par l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal officiel de la République Tunisienne.

Il a été paru au journal Essabeh le 28/3/2019.

2019R00961FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat du 6/3/2018 enregistré à la recette des finances Tunis sous le n° 19201108 quittance n° M25686 Monsieur Mohamed Ben Naser a vendu à la société générale de pompes diesel représentée par son gérant Mohsen Mzoughi tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à la rue Om Kalthoum n° 17 bis Tunis.

Les oppositions doivent être reçues chez Maître Lassed Ben Romdhane n° 131 Bardo dans un délai de 20 jours à partir du l'insertion au jort.

Cette annonce a été publiée au journal El Chourouk du 30/3/2019.

2019R00967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente du fonds de commerce écrit par maître Ribeh Horchani et selon l'acte authentique daté de 25/3/2019 sous le numéro 7719 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro Mo12327.

Monsieur Houssin Ben Hamed Belgassim son numéro de C.I.N est 06144700 habite à El Faj Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et morales qui se trouve à cité Ennour Gafsa à Hedia Ben Mohamed Twati son numéro de C.I.N est 06167625 habite à Elaasala Gafsa.

Après la publication de cette vente au J O R T et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse du bureau de maître Ribeh Horchani rue Kilani Metwi Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publication de ce contrat de vente est faite au journal "Echourouk" du 27/3/2019.

2019D00044FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/3/2019 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 7/3/2019 quittance n°M027037.

Mr Walid Ben Noureddine Kridane titulaire de la CIN n°05786910, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en un café, à Hessi Ejerbi Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à Mme Latifa Bent Salem Chaffar ep Mohamed Chaffar titulaire de CIN n°05799054 demeurant à Hessi Ejerbi Zarzis.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds cédé dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis. Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 22/3/2019.

2019M00173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Ben Khessib Lotfi en date du 18/3/2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 19/3/2019 sous n°19201349 quittance M041105 Monsieur Salah khessib titulaire de la CIN 06275831 cède la totalité du fonds de commerce destiné comme une boucherie à la Vente des viandes sise à Birbouregba GP1 à coté du restaurant ZERDA avec ces éléments corporels et incorporels à Monsieur Mtir Suissi titulaire de la CIN 01807037 les oppositions devront être adressées auprès du cabinet du rédacteur du contrat sise à Immeuble Bichou 3ème étage Manaret Hammamet.

2019N00325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 24/3/2017 et enregistré à la recette des finances Hammamet à la même date sous le n°M041718 quittance 192013661 Monsieur Mejdi Ben Ali Charfeddine vend et cède sous toutes les garanties de faits et de droits, à Mohamed Ben Salah Mhedbi, la totalité du fonds de commerce avec ces éléments corporels et incorporels

dont l'activité est la restauration exploitée au local situé à Bir Bouregba GP1 Hammamet moyennant un prix de quarante mille dinars (40000.d000).

Toute opposition doit être assignée entre les mains de l'acquéreur et ce à partir de la date de publication.

Cet avis et publié au journal Echourouk le 28/3/2019.

2019N00326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 15/3/2019 dont signatures légalisées à la commune de Zaouiet Ejdidi le 21/3/2019 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa le 22/3/2019, quittance n°M010680 et enregistrement n°19200358, Amel Bent Ahmed Ben Mohamed Gharbi Missaoui, demeurant rue Essadikia Menzel Bouzelfa, titulaire du matricule fiscal n°1117314R et de registre de commerce n°A0788582015 et de la CIN n°01820941, a vendu à Moez Ben Mostafa Ben Mohamed Gharbi Missaoui demeurant au lotissement Amor Namouchi Menzel Bouzelfa, titulaire de la CIN n°06318877 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local n°1 situé au district de la société régionale du transport du gouvernorat de Nabeul à Menzel Bouzalfa avenue Habib Bourguiba à Menzel Bouzelfa, destiné pour l'activité d'une buvette; avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée chez Maitre Gharbi Hatem Avocat à la cour de cassation, son matricule fiscal n°YAP/571247 son cabinet situé à 79 immeuble Younes avenue Habib Bourguiba Nabeul dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de cette publication.

Cette même annonce a été publiée au Journal "Essahafa" le Mercredi 27/3/2019.

2019N00328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P établi par maître Sami Ben Salah, avocat auprès de la cour de cassation, le 27/12/2018 et enregistré à la recette des finances de Nabeul (avenue France) le 27/12/2018 sous le numéro 18204693, la Société «Mohamed Hakim Gam Et Fils», SARL, RC au TPI de Nabeul n°80742742007, IF n°1007958M, et sise à AV Habib Bourguiba Nabeul, a vendu au «comptoir agricole, industriel et sanitaire», SARL, RC au TPI de Nabeul n°B1114561996, IF n°09968QAM000, et sis au 189 Av Habib Bourguiba Nabeul, une partie du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba, Nabeul, et qui ouvre par deux accès sur ladite avenue, objet du contrat de location enregistré à la recette de finances de Nabeul sous le n°05301079.

Le fonds est destiné au commerce des produits d'électricité, d'électroménager, quincaillerie, droguerie, bureau, informatique, industriels, et sanitaires.

Le prix de la vente est de cent soixante quinze mille dinars.

Les oppositions seront acceptées au domicile de l'acquéreur, et ce dans les vingt jours qui suivent cette publication.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien 'Echourouk' en date de 7/02/2019.

2019N00329FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P établi par maître Sami Ben Salah, avocat auprès de la cour de cassation, le 25/12/2018 et enregistré à la recette des finances de Nabeul (avenue France) le 26/12/2018 sous le numéro 18204653, la Société «Mohamed Hakim Gam Et Fils», SARL, RC au TPI de Nabeul n° B0742742007, IF n°1007958M, et sise à Av. Habib Bourguiba Nabeul, a vendu au «comptoir agricole, industriel et sanitaire», SARL, RC au TPI de Nabeul n°B1114561996, IF n°099680AM000, et sis au 189 Av Habib Bourguiba Nabeul, une partie du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba, Nabeul, qui ouvre par deux accès sur ladite avenue, et qui contient deux fenêtres sur la rue de Kairouan, objet du contrat de location enregistré à la recette des finances de Nabeul sous le n°03301479.

Le fonds est destiné au commerce des produits d'électricité, d'électroménager, quincaillerie, droguerie, bureau, informatique, industriels, et sanitaires,

Le prix de la vente est de deux cent mille dinars.

Les oppositions seront acceptées au domicile de l'acquéreur, et ce dans les vingt jours qui suivent cette publication.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien 'Echourouk' en date de 9/01/2019.

2019N00330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé légalisé en date du 22 mars 2019 et enregistré à la recette des finances de Charguia le 25/3/2019 sous le n°19201682, Quittance n°M034773, Mr Wahid Achouri a cédé à Mr Houssem Kaouana, le fonds de commerce «Maxi Car» exploité à Cité El Khadra rue Taieb Siala n°55 Tunis.

Les éventuelles oppositions se feront entre les mains du Maître Zaafrani Hamadi dont le cabinet est sis au 5 rue du Royaume d'Arabie Saoudite Lafayette Tunis, dans les vingt jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 29/3/2019.

2019401472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/02/2019 enregistré à la recette des finances Mourouj le 27/02/2019 sous le numéro d'enregistrement 19200820

quittance numéro M017886, Mr Youssef Ben Mahmoud Ben Youssef Bouchrara CIN numéro 04604418 vend et cède le fonds de commerce exploité au local commercial sis le complexe commercial somii rez-de-chaussée avenue des martyrs mourouj3 MF numéro 1291457/F à Amira Ben Ali CIN numéro 07179193 délivrée à Tunis le 13/02/2012 et Latifa Hâtif CIN numéro 07034509 délivrée à Tunis le 07/09/2006

Les oppositions seront reçues au cabinet de maître Sami Mokadmi sis à l'Av Ariana 83 rue Mouaya Ibn Abou Sofien Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Il a été publié au journal "La presse" en date du 28/3/2019.

2019401478FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 4/3/2019, enregistré à la recette des finances de la Marsa, le 25/3/2019 sous le numéro 19201722, quittance n°46264, rédigé par Maître Abderrahmen, Avocat à l'audience, demeurant au 56, Rue d'Iran Tunis, la société «AGIREC» MF : 1271103 V a vendu à Mr Achref Ben Mohamad Ammar (CIN n°05445653), la totalité du fonds de commerce, sis au 62, rue salah Ben Youssef Sidi Daoued la Marsa, exploité en restaurant, sous le nom «Coppola».

Toutes les oppositions doivent être adressées à Mr Aouni Kamel à son adresse : villa N°91 résidence les Pins la Marsa Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal le quotidien du 30/3/2019.

2019401480FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la recette des finances El Mourouj le 11/3/2019 sous le n° 19200991, Q°24050, Mr Maher Ben Hessine Larifi a vendu à Melle Marwa Sablaoui le fonds de commerce sis au 54 rue des martyrs Mourouj 03 Ben Arous, Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité dans le commerce. Les oppositions sont acceptées à l'adresse du vendeur Mr. Maher Ben Hessine Larifi, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Ce texte a été publié aux deux journaux Achourouk et le Quotidien du 28/3/2019.

2019401481FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sous le contrat de vente signé et inscrit à la Recette des Finances Manzah 9 le 26/3/2019 sous le n° 4302397 Quittance n°031944, dont M. Ben Khaled Fathi, sis au 10 Rue Elhoudoue Cité Enozha Ariana, Titulaire de CIN n°000266004 délivrée à Tunis le 16/8/2002, a vendu à M. Ben Thaier Khaled, sis au 11 Rue Elhakim Cité Elmostakbil Ariana, Titulaire de la CIN n°08719734 délivrée à Tunis le 22/3/2018 La boutique sis au Complexe Commercial X n° E35 2ème Etage Rue Taher Ben Ammar Manzah 9, à usage de tous fonds de commerce moral et matériel et prêt à vendre toutes les activités commerciales.

Cela a été annoncé à «Al Shorouq» et «Le Quotidien» le 27/3/2019 à Tunis.

2019401485FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances El Mourouj en date du 4/3/2019 sous le n° 19200881 quittance n°M019781, Mme Salha Toukebri a vendu à Mme Dalila Marzouka tout son fonds de commerce destiné pour la vente de Pizza et Crêpe sis à 107 Rue 20 Mars 1956 El Mourouj Ben Arous.

Les oppositions seront déposées chez Mme Salha Toukebri, Résidence Ahram Immeuble B Appartement 6 El Mourouj 5, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de la vente au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal El Mosawwer du 25/3/2019.

2019401487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances de la Marsa à la date du 13 Mars 2019 sous Numéro de reçu M042323 et numéro d'enregistrement 19201586.

La société S.B.K a vendu le fonds de commerce situé à 04 rue Abou Hanifa la Marsa à la société Game Zone.

L'avocat Mohamed Bsayes accepte toutes Les objections à partir du 20 jours de cet avis. Cette annonce a été publiée dans un journal Français (la Presse) le 27/3/2019 et en arabele 27/3/2019.

2019401490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 22 Mars 2019 et enregistré à la recette des finances de la Marsa le 22 Mars 2019 sous le n°19201715.

Monsieur Malek Djaiet gérant de la société F.M.D titulaire de la C.I.N 05466591, a vendu à la banque Zitouna titulaire du matricule fiscal n°B01157652016, le fonds de commerce exploité comme Pizzeria et restaurant dans le local sis à la Marsa résidence ENNOUR route de Gammarth.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au Jort entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Ferid Mrad dont l'étude est sise au centre Zarrouk rue Ahmed Tlili Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 30/3/2019.

2019401494FCCC2

Location gérance libre

Location gérance

Par acte ssp enregistré à Monastir le 29/01/2019 Q n°M006330 n° d'enreg 19300491 Wassila Bchir a loué à

Maher Ghallat le F-C du local commercial exploité café de première catégorie nommé "SARRA" sis à Av Habib Bourguiba Monastir

Le présent avis est paru au journal El Chourouk le 29/3/2019.

2019S00494FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 31/12/2018 enregistré à la recette des finances Djerba Houmet Souk sous le n°19300585 quittance n°MO15517 M. Hamdi Ben Said Ben Mimoun en sa personne et au nom des Héritiers de Said Ben Mimoun, a donné à titre de location gérance à M. Karim Ben Mohammed Korchi un fonds de commerce destiné à la vente du textile et vêtements prêt à porter exploité dans le local sis Avenue Abdelhamid El Kadhi Djerba Houmet Souk pour 2 ans à compter du 01/01/2019 renouvelable par convention expresse. Avis publié dans Alchourouk, Le Quotidien du 27/3/2019.

2019M00172FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 21/01/2019, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 7/3/2019 sous le n° 19300817, quittance n°M016529, la Sté ABDELKADER TAGUIA ET CIE «SNC» MF : 39720H- RC : B147121997, représentée par Mr Taguia Abdelkader, titulaire de la CIN N°01616603, résident à N°1 Av. Mongi Slim Nabeul a loué la totalité de fonds de commerce sis à 138 Av. Habib Bourguiba Nabeul à usage Vente et réparation matériel Informatique, Système alarme à la Sté Global Informatique Service Plus «GIS PLUS» en cours de constitution représentée par Mr. Omar Saied titulaire de la CIN n°06395770, résident à Rue de Bravoure sidi Achour - 8000 Nabeul.

La durée de location est de 5 ans renouvelables du 01-02-2019 au 31-01-2024.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Al Chourouk du 28/3/2019.

2019N00323FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Sport, Culture Et loisir

Adresse : 20 Rue de l'Indépendance Borj Baccouche Ariana 2080

Président : Rebii Jalel

Secrétaire Général : Touhemi Ahmed

Trésorier : Bejaoui Moez

Objectifs : - l'Encadrement des adhérents de l'association à travers des activités sportives et de loisirs

- La participation aux compétitions sportives et culturelles organisées par d'autre associations, fédérations et organisations.

2019T00555APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : association alkarama

Le Thème : le soutient des orphelins et des indigents

Les objectifs : l'assistance et l'amélioration du niveau social des orphelins et des indigents

Adresse : Cité Hattab Bounaouara Douar el Houch.

Les fondateurs :

Bounawara Abd Assalem : président

Massoud Hamza : assistant du président

Bounawara Khawla : trésorier

Mhajbi Mounira : secrétaire générale

Mhajbi Mouhamed Khalil : membre.

2019R00951APSF1

Fondation de syndic des propriétaires aux immeubles de la cité d'habitation et de commerce SPROLS

En vertu de la décision de monsieur le chef de la municipalité de Mahdia datée le 25/02/2019 et enregistrée à la recette des finances de Mahdia le 25/3/2019 par quittance n°19160 il a été fondé et constitué le syndic des propriétaires aux immeubles de la cité d'habitation et de commerce SPROLS

Nom du syndic : SYNDIC DES PROPRIETAIRES AUX IMMEUBLES SPROLS

Siège : Café ANDALOUS rue Sassi Rejeb imm SPROLS 5 Mahdia

Président : Abidi Adel

Trésorier : Hamza Mouhamed Amine

Secrétaire général : Machfar Majdi

Vice secrétaire général : Ben Khaled Habib

Tous les habitants sont dans l'obligation de la reconnaissance du syndic et le respect de ses membres et de confier tous les pouvoirs de maintenance et de les représenter légalement chez tous les départements administratifs, et l'obligation de payer leurs contributions sur le compte courant du syndic comme il le déterminera en échange des services rendus.

2019R00972APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de soutien aux enfants (ASSEN)

Adresse : Rue Amr Ibn Elass n°50 Sbeitla 1250

Objectif : Assurer le soutien moral et matériel aux enfants démunis

Fondateurs :

Président : Moulahi Mohsen

Trésorier : Gassoumi Abdelkader

Secrétaire général : Hédi Moulahi.

2019K00040APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Amicale des agents de la commune de l'Aroussa

Siège : Commune de l'Aroussa

Avenue 9 Avril 1938 l'Aroussa 6116

Objectifs :

- Développer les relations amicales entre les employés de la commune de l'Aroussa.

- Organisation des activités culturelles et involutions pour les adhérents

- Présentation des assistants sociaux dans les opportunités privées et occasionneles

- Révérence de certains adhérents et ses fils dans les opportunités privées.

Membres :

- Président : Oueslati Neji

- Secrétaire générale : Arfaoui Nabiha

- Trésorier : Oueslati Hichem.

2019401484APSF1

Création d'un syndic des montagnes

Suite au procès-verbal du 25/11/2018 enregistré à la recette des finances d'El Menzeh le 24/12/2018 sous quittance n° 146375 et n° d'enregistrement 18708389 il a été crée un syndic dont les membres sont comme suit :

- Ktari Mohsen : Président

- Ben Nasser Habib : Trésorier

- Rezgalla Nedra : Secrétaire générale

- El Agmi Zied : Membre.

2019401488APSF1

Création de syndic des copropriétaires

Selon PV rédigé par les notaires Samiha Khalfi et Raoua ELahmadi en date du 3/02/2019 inscrit sous le numéro 11/200 et 11/400, s'est crée un syndic des propriétaires Dorret Elmourouj sis à av 14 janvier Mourouj 6. Il a été décidé la nomination de :

Mr Chaker Mannai : Président.

Mr Mounir Gharbi : Secrétaire général.

Mr Hssan Dimassi : Trésorier.

2019401496APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau du Syndic de la résidence Rym sise à Manar 2

En vertu des décisions prises par l'assemblée générale du syndicat des propriétaires de la résidence Rym, sise à Avenue du Roi Abdelaziz Al Saoud, Impasse n°3, Manar 2, Tunis, 2092, qui a été tenue à ladite résidence en date du 16 novembre 2018 et dont le procès verbal a été enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9 en date du 18 mars 2019 (sous la quittance n°M028867 - Registre n°19801035) et déposé auprès de la municipalité de Tunis en date du 22 mars 2019. Il a été élu Madame Kaouther Jemal Epouse Jallouli présidente du Syndic de la résidence Rym sise à Manar 2 pour une durée d'une année renouvelable, jusqu'à novembre 2019.

2019T00560APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître NABIL BEN HAJ AMOR

Avocat près la cour de cassation

24 rue Hasdrubal Lafayette Tunis

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de bien ci-dessous mentionné le mardi 7 mai 2019 (7/5/2019) à l'audience des criés du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 à partir de 9 h du matin dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant : Maître Nabil Ben Haj Amor, 24 Rue Hasdrubal Lafayette Tunis, MF 000/p/a/797916N

Le poursuivant : Latifa Mehrez, Tarek Fekih, Hayet Fekih, demeurants à la Minoterie et Semoulerie Avenue Sadok Bey sis à Bir Kassaa 1 Ben Arous.

Contre : Mohamed Kouraiech Fekih, Mohamed Ali Feker Fekih, Yosra Fekih, Amira Fekih demeurants au 3 Rue Tarek Ibn Zied mutuelle ville belvédère Tunis.

Les parts immobilières mises en adjudication :

1- la totalité des parts immobilières revenant à Mohamed Kouraiech Fekih représentant 152.543 de 523 parts composant l'immeuble objet de titre foncier n°48577 Tunis d'une superficie de 523 m² divisée à 523 parts nommé les frères XII composé de la parcelle n°14 du plan élaboré par l'office de la topographie et de cadastre.

2- la totalité des parts immobilières revenant à Mohamed Ali Feker Fekih représentant 152.543 de 523 parts composant l'immeuble objet de titre foncier n°48577 Tunis d'une superficie de 523 m² divisée à 523 parts nommé les frères XII composé de la parcelle n°14 du plan élaboré par l'office de la topographie et de cadastre.

3- la totalité des parts immobilières revenant à Yosra Fekih représentant 76.270 de 523 parts composant l'immeuble objet de titre foncier n°48577 Tunis d'une superficie de 523 m² divisé à 523 parts nommé les frères XII composé de la parcelle n°14 du plan élaboré par l'office de la topographie et de cadastre.

4- la totalité des parts immobilières revenant à Amira Fekih représentant 76.270 de 523 parts composant l'immeuble objet de titre foncier n°48577 Tunis d'une superficie de 523 m² divisé à 523 parts nommé les frères XII composé de la parcelle n°14 du plan élaboré par l'office de la topographie et de cadastre.

Toutes les parts cités ci-dessus constituent des parts d'un bien a destination d'habitation sis à Mutuelle

Ville Menzeh gouvernorat Tunis s'agissant d'une villa isolée composée de rez-de-chaussée et un 1er étage construit sur un terrain d'une superficie de 523 m², bordé au nord et au sud par une propriété et à l'est par l'autoroute X20 et à l'ouest rue Tarek Ibn Zied, la superficie de rez-de-chaussée est de 259.6 m² contient une entrée, un salon, une salle à manger et quatre chambre à coucher, une salle de bains et une toilette, une terrasse et un couloir sa construction ancienne et par des murs extérieurs en pierre, le plafond en béton, le plancher est de carrelage, des portes et des fenêtres en bois et équipée de tout autres réseaux avec un studio d'une superficie de 30 m², contient un salon, une chambre, une cuisine et des toilettes.

Le 1er étage est divisé en deux parties : une première partie d'une superficie de 145.20 m² contient un appartement moderne composé d'un salon, trois chambres à coucher, une cuisine bien équipé, des toilettes et une salle de bain, d'un balcon et d'une entrée privée de coté est, ses murs extérieurs sont à double toit, le plafond est recouvert de plâtre artificiel, son sol en céramique, ses portes en bois, ses fenêtres en aluminium, et contient des installations sanitaires et modernes et équipé de tout autres réseaux.

Une deuxième partie d'une superficie de 114.40 m² est encore en cours de construction se compose de murs extérieurs et internes et un plafond et il est accessible par un escalier de coté ouest. La totalité de bien est clôturé, et avec un trottoir en ciment.

Mise à prix :

1- La mise à prix des parts immobilières de Mohamed Kouraiech Fekih est de trois cent quatre vingt quinze mille six cent vingt trois dinars 515 millimes (395 623,515), outre les frais de poursuite.

2- La mise à prix des parts immobilières de Mohamed Ali Feker Fekih est de trois cent quatre vingt quinze mille six cent vingt trois dinars 515 millimes (395 623,515), outre les frais de poursuite.

3- La mise à prix des parts immobilières de Yosra Fekih est de cent quatre vingt dix sept mille huit cent onze dinars 757 millimes (197 811,757), outre les frais de poursuite.

4- La mise à prix des parts immobilières de Amira Fekih est de cent quatre vingt sept mille huit cent onze dinars 757 millimes (197 811,757), outre les frais de poursuite.

Visite de bien : tous les jours sur les lieux et pour plus amples renseignement s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019R00959VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Le poursuivant :

Habib ben Mohamed El Abed, demeurant à Msaken, Sousse, son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour d'appel sis à rue des fleurs, Msaken, MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour d'appel, sis au rue des fleurs, Msaken Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Abdelrazek Ben Ameur Boukadida, CIN n°02989639, demeurant à la rue Essalem n°31 bis, Msaken, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'Un immeuble non immatriculé, d'une superficie totale de 59 mètres carrés situé au rue Essalem n°31 bis, Msaken, Sousse constitué d'un garage entouré par Foued, Zorgati acheteur d'Ameur Boukadida au nord, la maison des héritiers du défunt Ameur Boukadida au sud et à l'est, rue Essalem d'oû l'entrée à l'ouest.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à vingt deux milles et quatre cent vingt dinars (22.420,000 dinars)

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 02 mai 2019 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/ 3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du greffe du tribunal de première instance de Sousse et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2019S00491VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutive immobilière

Le 23/4/2019 à 9h du matin et suivantes à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 sera procédé à la vente de l'Immeuble ci-après;

Le créancier :

Ridha Ben Matar Mhiri, demeurant à zone 114 Sahloul Rue Asma Bent Abi Baker (Magasin Knaz) Hammam Sousse.

Débiteur saisi :

Rachid Ben Khemais Grijem, demeurant à Rue Mohamed Ben Ali Elbahyer (à côté du café Gaâloul) Hammam Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Djemel Essaihi Salma Avocate à la cour d'appel, immeuble du marché de gros GP1 El Menchia H.Sousse.

Immeuble mis en vente :

La totalité de la parcelle n°1 sujet de titre foncier n° 149162 Sousse la propriété nommée "Rachid" de superficie totale 9335 m², terrain agricole, sise à ghabet kalàa elkbira Sousse zone ejrabaa.

Mise à prix :

Quarante et un mille et six cent trente sept dinars et 500 millimes (41637.500 DT).

Observation :

Pour la communication de cahier de charges, contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 ou l'avocat poursuivant, pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale.

La visite de l'immeuble se fait chaque jour de 9 h du matin jusqu'à 18 h.

2019S00495VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

Poursuivant : Ali Zaouali, titulaire d'une pièce d'identité n° 03864774 délivrée le 22/4/2010, fonctionnaire, résident à Jouaouda Mahdia.

Débiteur : Mohamed Zaouali, titulaire d'une pièce d'identité n°03869179 délivrée le 22/4/2011, fonctionnaire, résident à Jouaouda Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Charhen Zaouali, avocat, matricule fiscal 547992/L sis à l'avenue Bechir Sfar Mahdia.

Immeuble objet de poursuite : le 1/4 indivis de la totalité du bien sis à Borj Chalbi Route Boumerdes Mahdia se constituant d'un terrain clôturé des quatre cotés d'une superficie totale de 1200 mètres carrés sur lequel est construit un entrepôt par la société COZAMAC spécialisée dans la vente de matériaux de construction se composant d'un bureau équipé d'une salle d'eau et une deuxième pièce ouvrant ouest sur la route Boumerdes à l'aide d'une grande porte métallique coulissante servant à l'entrée des Engins. Le bien en question est délimité du coté Sud d'un terrain appartenant à la famille Lahmar et du coté Est Chamoun Bentoura et du coté Nord Hafedh et Radhouen Zaoulali et du coté Ouest la route Boumerdes,

Mise à prix : Quarante sept mille sept cent quarante cinq dinars (47.745.000) selon évaluation de l'expert Mansour Ben Hadj Khalifa datée du 13/6/2018 par l'ordonnance sur requête n°2773 datée du04/5/2018 plus les frais de la procédure évaluée à la première audience.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 6/5/2019 à 9h et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Remarque : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail. La participation à l'adjudication se fait seulement par un avocat après dépôt du 1/3 de la mise à prix ou présentation d'un chèque certifié.

2019P00207VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°84493 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 26/3/2019, Monsieur Sadok Mosbah 12 Rue Menvielle - Sousse (Tel / 99961170) est désigné liquidateur judiciaire sur les biens immobiliers entre Mme Saida Bent Boubaker Hemmami et Sahbi Ragoubi, qui se composent d'une parcelle de terrain agricole sise à Messadine délégation de M'Saken et faisant objet du titre foncier n°49870 Sousse, en vue de déterminer les dits biens, de fixer les dettes y afférentes, et de lever leur mise en commun à l'amiable ou judiciairement et ce, sous la tutelle du juge- commissaire au tribunal sus-indiqué conformément aux procédures légales.

2019S00492VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le mardi 30 avril 2019

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis

MF : 381878SAM000

Sur décision du Conseil d'Administration du 26 mars 2019, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le mardi, 30 avril 2019 à 15 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2018 :

2) Approbation des conventions et opérations spéciales;

3) Approbation des Etats financiers consolidés de l'exercice 2018;

4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018;

5) Reclassement des comptes de réserves;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2018 ;

8) Emission d'Emprunts Obligataires;

9) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2019T00559SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 27.500.000 DT

Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac - Tunis

MF : 496311PAM000

RC : B125651997

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le jeudi 25 avril 2019 à 10 heures au siège d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;

2. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018;

3. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018;

5. Reclassement des réserves spéciales de réinvestissement;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018;

7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2018;

8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité risque pour l'exercice 2019

9. Désignation de membres du Conseil d'Administration pour la période 2019-2021

10. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'assemblée pour se faire représenter.

2019R00956SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : SUPER CABLES

Capital social : 5.000.000 TND

Mat Fisc : 0495948T/A/M

Registre de commerce : B171141994

Les Actionnaires de la Société SUPER CABLES S.A au capital de 5.000.000 TND sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 27 avril 2019 à 14h au siège social de la société sis au GP1, Km 36 Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de Gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

- Quitus aux Administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2019R00957SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : SUPER CABLES

Capital social : 5.000.000 TND

Mat Fisc : 0495948T/A/M

Registre de commerce : B171141997

Les actionnaires de la Société SUPER CABLES S.A au capital de 5.000.000 TND sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le samedi 27 avril 2019 à 15h au siège social de la société sis au GPI, Km36 Grombalia à fin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Augmentation de capital par conversion des résultats reportés à hauteur de 4 400 000 TND pour passer de 5.000.000 TND à 9.400.000 TND.

Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts conformément à l'article 294 du Code des Sociétés commerciales.

2019R00958SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ADWYA

Capital social : 21.528.000

RC : B164701996

Matricule fiscal : 014346YAM000

Code en Douane : 12504A

N° CNSS : 74318-16

Adresse : BP 658 - Route de la Marsa Km 14 Tunis

Suivant PV de la réunion du conseil d'administration de la société «ADWYA », tenue le 22 Mars 2019. Le conseil a chargé le président du conseil pour la convocation des

actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « lACE» aux Berges du Lac, le 22 Mai 2019 à 10 heure, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

2. Lecture et approbation des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux administrateurs

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018

7. Nomination et/ou renouvellement du mandat d'un administrateur représentant de l'état.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, Comité Permanent d'Audit et des administrateurs membres du Comité des Ressources Humaines.

10. Délégation de pouvoirs nécessaires

2019R00964SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSOUKNA

Société Anonyme au Capital de 5.050.500 Dinars

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

R.C.S : Tunis B 131251996

M.F. : 30436S/P/M/000

CNSS : 0074065-54

Les actionnaires et les commissaires aux comptes de la société « ESSOUKNA » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 26 Avril 2019 à 14 heures, à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et présentation des états financiers dudit exercice.

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2018.

3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2018 et approbation des conventions qui y sont énumérées.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

5. Affectation des bénéfices.

6. Lecture du rapport d'activité consolidé et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2018.

7. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2018 et approbation des états financiers consolidés.

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et au Comité Permanent d'Audit.

10. Autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions.

11. Renouvellement du mandat des Administrateurs.

2019R00965SANB3

Réunion de l'assemblée générale ordinaire

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V 1001 Tunis

RC B152691996

Matricule fiscal : 12357/8

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE I sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 24 Avril 2019 à 12 heures 30 minutes, au siège social de la BTK, 10 bis avenue Mohamed V -1001- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité sociale de la BTK au titre de l'exercice 2018 ;

2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 62 de la loi 20016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;

5. Approbation des conventions visées à l'article 62 de la loi 2016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;

6. Affectation du résultat au titre de l'exercice 2018 ;

7. Lecture du rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2018 ;

8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

9. Approbation du rapport d'activité et des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

10.Quitus de gestion aux administrateurs;

11. Jetons de présence des administrateurs;

12. Nomination d'un nouvel administrateur;

13. Ratification de la cooptation d'un administrateur;

14. Pouvoirs pour formalités.

2019R00966SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire (Exercice 2018)

Mesdames, Messieurs,

Les actionnaires de la société Sicaf Essalama sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale

ordinaire qui se tiendra le jeudi 18 Avril 2019 à 8H30 du matin à l'hôtel SHERATON Tunis, sis avenue de la ligue arabe - 1000 Tunis - Carthage-, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 et sur les opérations visées aux articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales

- Approbation des dits rapports et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour la période 2019-2021

- Questions diverses.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

2019S00496SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Les actionnaires de la société SICAF ESSALAMA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le jeudi 18 avril 2019 à 8h30 à l'hôtel Sheraton Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du lieu du siège social de Tunis à Sousse

- Modification des statuts, selon l'article 4 des statuts des sociétés

- Questions diverses.

2019S00497SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société Hôtelière saphir

Société anonyme

Au capital de 2 080 000

Siège social : Hammamet Sud 8050

R.C : B183 052 000

M.F : 012402 E.A.M 000

Les actionnaires de la société Saphir sont Invités à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui se tiendra le 15 avril 2019 à 10 heures au siège social sis à l'hôtel saphir, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 10 heures :

- Entériner le retard de tenue l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes des exercices 2012, 2013 et 2014.

- Approbation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la Société pendant les exercices 2012, 2013 et 2014.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers des dits exercices.

- Approbation des états financiers des exercices 2012, 2013 et 2014.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée générale extraordinaire à 11 heures.

- Rappel des termes de l'article 388 du code de société commerciale et maintien de l'activité de la société.

- Pouvoirs pour formalités.

2019N00324SANB3

Convocation

Les Grands Moulins de Nabeul

S.A au capital de 750.000 dinars

Siège social : 46, Rue Hédi Chakeur Nabeul

M.F : 0093978

Messieurs les actionnaires de la société les Grands Moulins de Nabeul, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 29 avril 2019 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration année 2018.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes année 2018.

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers année 2018

4/ Quitus aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats 2018.

6/ Distribution de dividendes

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8/ Fixation des jetons de présence.

9/ Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

10/ Questions diverses.

2019N00327SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Le Complexe Industriel et technologique du Kef

Société anonyme

Capital : 8.395.000 dinars

Siège social : Imm. Salim 2ème étage Av. Mongi Slim le Kef

Registre de commerce : B11197212012

Les actionnaires de la Société Complexe Industriel et technologique du Kef sont convoqué à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 3/5/2018 à 10 h au siège de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration sur les activités de la Société durant l'année 2018.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers pour l'année 2018.

3. Lecture des deux rapports, général et spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2018 et approbation des opérations.

4. Quitus aux administrateurs 2018.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6. Fixation du montant des jetons de présence 2018.

7. Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration pour l'agence foncier industriel.

Les documente relatifs à l'assemblée général sont disponibles, pour les actionnaires, au siège de la société.

2019F00033SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme au capital de 2 000 000 de dinars

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le mardi 30 avril 2019 à 9 h, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé.

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2019401461SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme au capital de 2 000 000 de dinars

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'assemblée Générale extraordinaire aura lieu le mardi 30 avril 2019 à 10h 30, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications des statuts

- Modifications du capital

- Questions diverses.

2019401511SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 de dinars

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont Informés que l'assemblée Générale Ordinaire aura lieu le mardi 30 avril 2019 à 11 heures, au siège social, 34 Rue Cyrus Le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé.

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2019401510SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 de dinars

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'assemblée générale extraordinaire aura lieu le mardi 30 avril 2019 à 13heures, au siège social, 34 Rue Cyrus Le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications des statuts

- Modifications du capital

- Questions diverses.

2019401462SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS (BVMT)

Société anonyme

Au capital de 10 041 570 DT divisé en 1 004 157 actions de nominal 10 DT chacune

Messieurs les actionnaires de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 18 avril 2019 à 16 heures, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification des articles 2, 4, 11, 12, 13, 16, 17 et 30 des statuts de la société et ajout d'un article 30 bis nouveau.

2- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis au 34 Avenue de la Bourse, 1053 les Berges du Lac II - Tunis.

2019401473SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS (BVMT)

Société anonyme

Au capital de 10 041 570 DT divisé en 1 004 157 actions de nominal 10 DT chacune

Messieurs les actionnaires de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 18 avril 2019 à 15 heures, au siège de la société sis aux Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les opérations visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats;

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis 34 Avenue de la Bourse, 1053 les Berges du Lac II Tunis.

2019401474SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société UNILEVER MAGHREB EXPORT "U.M.E"

Société anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : Voie Z4, Z.I. Mégrine Riadh

Identifiant Unique : 813103/C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UNILEVER MAGHREB EXPORT «U.M.E», sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 mai 2019 à 18 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation des résultats ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Questions diverses.

2019401475SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société UNILEVER TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de : 25.123.452 dinars

Siège social : Voie Z4 Z.I. Mégrine Riadh

Identifiant unique : 1858/A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UNILEVER TUNISIE SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 mai 2019 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Révocation et nomination d'un Administrateur,

- Quitus aux administrateurs,

- Questions diverses.

2019401476SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société UTIC DISTRIBUTION

Société anonyme

Au capital de : 100.000 dinars

Siège social : Voie Z4 Z.I. Mégrine Riadh

Identifiant unique : 578208/W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UTIC DISTRIBUTION, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 mai 2019 à 15 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation du résultat,

- Quitus aux administrateurs,

- Questions diverses.

2019401477SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UNION FINANCIERE

S.A au capital de : 5 000 000 DT

Adresse : Bvd Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrébia - 1080 Tunis cedex

I.U : 5687R/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le mardi 23 avril 2019 à 10h au siège social de la société, sis à Bvd Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrébia - 1080 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Mandat d'un Administrateur.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2019401491SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société INDUSTRIELLE DE CARROSSERIE AUTOMOBILE ET MATERIEL ELEVATEUR

"SICAME SA"

Société anonyme

Au capital : 11 000 000 DT

Siège social : N° 22, Rue de l'Energie Z.I. Charguia 1

I.U : 3080FAM000

Les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale

ordinaire, qui se tiendra le lundi 22 avril 2019 à 14h au siège social de la société, sis à 22 rue de l'énergie Charguia 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur ledit exercice.

3- Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Jetons de présence.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7- Mandat du commissaire aux comptes.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2019401492SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2019

Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria

Société anonyme

Au capital de 4950000 dinars

Technopole de Barj Cédria Route Touristique Soliman BP 174- Hammam Chatt 1164

Registre de commerce : B244232008

Matricule Fiscal : 1035409T/A/M/000

Les actionnaires de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à 09H au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;

3) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018 et des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales;

4) Quitus aux Administrateurs;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2018;

6) Jetons de présences allouées aux membres du conseil ;

7) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 24 Avril 2019, son pouvoir au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria.

2019401498SANB3

Convocation

Société TECHNA Tunisie

Société anonyme

Au capital de 575.000 dinars

Siège social : 2, Rue 7036 El Manzeh IV 1004 - Tunis

Identifiant unique : 777S84C

MF : 777584C/A/M/000

CNSS : N°234918-81

Les actionnaires de la société TECHNA Tunisie sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 15/4/2019 à 15 heures, qui se tiendra au Cabinet d'expertise FINOR sis au Centre Urbain Nord-International City Center 1082 Cité Mahrajène - Tunis - Tunisie, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice social allant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

- Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018.

- Opérations régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Questions diverses.

2019401512SANB3

Convocation

Société TECHNA Tunisie

Société anonyme

Au capital de 575.000 dinars

Siège social : 2, Rue 7036 El Manzeh IV 1004 - Tunis

Identifiant unique : 777584C

MF : 777584C/A/M/000

CNSS : N°234918-81

Les membres du conseil d'administration de La société TECHNA Tunisie sont convoqués pour la réunion du conseil d'administration de la Société prévue le 15/4/2019 à 10 heures, qui se tiendra au Cabinet d'expertise FINOR sis au Centre Urbain Nord-International City Center 1082 Cité Mahrajène Tunis - Tunisie, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité 2018,

- Examen et arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018.

- Convocation de l'Assemblée générale ordinaire, fixation de son ordre de jour et projets de résolutions.

- Questions diverses.

2019401513SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

WEBFORGE TECHNOLOGIES

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 Dinars

Siège social : 8, Rue Jean Jacques Rousseau, Imm. Rousseau - 1073 Montplaisir Tunis

MF : 1380417 H/A/M 000

Les associés de la société "WEBFORGE TECHNOLOGIES" sont priés d'assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 29 avril 2019 à 9 heures au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2017;

- Approbation des conventions relevant de l'article 115 du CSC ;

- Affectation des résultats;

- Quitus au Gérant;

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes;

- Questions diverses.

Ils sont priés, en outre, d'assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le même jour et au même lieu à 18 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du gérant et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018;

- Approbation des conventions relevant de l'article 115 du CSC ;

- Affectation des résultats;

- Quitus au Gérant;

- Questions diverses.

Tous les documents de ces deux assemblées sont mis à la disposition des associés au siège de la société.

2019401497SRLB3

DIVERS

Avis au public

Rajout à l'annonce

Annonce n° 2018R05256SRLB2 publiée au JORT sous le n° 154 en date du 20 décembre 2018 page 8258.

A ajouter en fin du texte et ce par prélèvement sur les bénéfices de l'exercice 2012 à hauteur de 180.000 dt, le reste sans changement.

2019R00970DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2019J0043VEPA1 parue au jort n°38 du 28/3/2019 page 1580. Lire : Date de l'adjudication, l'heure et le tribunal compétent : l'adjudication sera effectuée le jeudi 25 avril 2019. Au lieu Date de l'adjudication, l'heure et le tribunal compétent : l'adjudication sera effectuée le jeudi 26 avril 2019.

2019J00046RECZ9

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Ben Arous

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu la Constitution de la République Tunisienne approuvée le 26 janvier 2014;
- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 91-1271 du 27 Août 1991 relatif à la délimitation des terrains relevants du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de Ben Arous;
- Vu le décret n° 91-1496 du 21 Octobre 1991 relatif au report de la date d'ouverture des opérations de reconnaissance et de délimitation de certaines délégations du gouvernorat de Ben Arous;
- Vu le décret n° 93-1070 du 03 Mai 1993 relatif à l'étendue des opérations de reconnaissance et de délimitation au reste des délégations du gouvernorat de Ben Arous;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Ben Arous porte à la connaissance du public qu'en date du 28 Février 2019 les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Ben Arous.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Ben Arous, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	T.P.D N°
Rue du Sbitla et Rades Méliane	Rades	600	**Nord :** Réquisition N° 43806 Tunis **Sud :** Parcelle 677 objet du TPD 87954 **Est :** Inconnu et Réquisition N°40354 Tunis **Ouest :** Rue du Sbitla	87951
Rue du Sbitla et Rades Méliane	Rades	295	**Nord :** Maison Waiir et Maison Majid **Sud :** T.F2057 S2 Tunis **Est :** Maison Mrabet **Ouest :** Rue du Sbitla	87952
Rue du Sbitla et Rades Méliane	Rades	334	**Nord :** Réquisition N° 51037 Tunis **Sud :** Réquisition N° 57732 Tunis **Est :** Rue du Sbitla **Ouest :** Réquisitions N° 71260 Tunis et 53004 Tunis	87953
Rue du Sbitla et Rades Méliane	Rades	599	**Nord :** Parcelle 670 objet du TPD 87951 **Sud :** Réquisition N° 55534 Tunis **Est :** T.F 42489 Ben Arous et Réquisition N°40354 Tunis **Ouest :** Rue du Sbitla	87954

Rue d'Eljem	Rades	404	**Nord :** Rue d' Eljem et Inconnu **Sud :** Inconnu **Est :** Rue d' Eljem et Inconnu **Ouest :** Inconnu	53746
Route Nationale N°3 Cité Erriadh	M'hamdia	496	**Nord :** Réquisition N°69969 Tunis en partie **Sud :** Réquisition N°69969 Tunis en partie **Est :** Route Nationale N°3 **Ouest :** Terrain municipal objet de la Réquisition N°69969 Tunis en partie	87949

2019R00953DIVD2

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu la Constitution de la République Tunisienne approuvée le 26 janvier 2014;
- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1493 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;
- Vu le décret n° 96-2041 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa porte à la connaissance du public qu'en date du **11 Février 2019** le rapport de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, a été déposé au siège du gouvernorat de **Gafsa**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Gafsa**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
EL Gtar Est	EL Gtar	1283491	**Parcelle N°1:** **Nord** : Secteur cadastral"B"El Gtar Est **Sud** : T.F 409 Gafsa **Est** : T.F 409 Gafsa **Ouest** : Secteur cadastral"B"El Gtar Est	82887
		182683	**Parcelle N°2:** **Nord** : Secteur cadastral"B"El Gtar Est **Sud** : T.F 409 Gafsa **Est** : T.F 409 Gafsa **Ouest** : Secteur cadastral"B"El Gtar Est	

Chanoufia	Moulares	102916 417	**<u>Parcelle N°1</u> :** **Nord :** Secteur cadastral"C" Chanoufia **Sud :** Secteur cadastral"C" Chanoufia **Est :** Secteur cadastral"C" Chanoufia **Ouest :** Piste Agricole **<u>Parcelle N°2:</u>** **Nord :** T.F 9772 Gafsa **Sud :** Piste Agricole **Est :** Piste Agricole **Ouest :** T.F 9772 Gafsa	84073

2019R00954DIVD2

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus